

Favoriser une gestion durable de la ressource en eau

Document adopté en séance plénière du 14 Juin 2010

PREAMBULE

Les modes de vie modernes de la population, les besoins des acteurs de la vie économique (industrie, commerce, agriculture...), les risques divers de la pollution industrielle, agricole ou domestique posent le problème de l'alimentation en EAU, en particulier celui de l'eau de consommation quotidienne.

Le problème est encore accentué par les incertitudes liées au changement climatique, entraînant sécheresses ou précipitations anormales.

Le « catastrophisme » n'est cependant pas de mise, car le pire n'est jamais sûr.... mais **le meilleur n'est pas garanti, il se mérite.**

Le meilleur, c'est une eau saine pour tous, en quantité suffisante

et à un prix juste et équitable....aujourd'hui et demain

grâce à une gestion durable de la ressource en eau

Cet enjeu doit relever des orientations stratégiques majeures du Pays Thur Doller, comme indiqué dans la Charte du territoire. Ainsi y est-il affirmé que :

« L'eau constitue une richesse fondamentale du Pays que ce dernier doit garantir à long terme pour l'ensemble des habitants [...]. »

A cet effet, *« Le Pays se préoccupera de préserver une ressource en eau de qualité. Le Pays devra œuvrer en ce sens selon une notion de solidarité territoriale, (...). Le*

patrimoine constitué par la Thur et la Doller sera préservé notamment en ce qui concerne les risques de pollution et la qualité de l'eau. »¹

Reprenant l'esprit de la Charte, le Conseil de Développement insiste sur la nécessité de mener une action coordonnée à l'échelle du Pays, qui assure la préservation et la disponibilité d'une ressource en eau de qualité, essentielle à l'équilibre naturel et aux besoins vitaux des générations futures.

Cela revient à interroger l'avenir du territoire, à travers deux enjeux :

- Comment assurer l'indépendance du Pays en eau en quantité et en qualité ?
- Comment assurer la solidarité entre des différentes communautés de communes ?

Dans le présent avis, le Conseil de Développement fait le constat de certains dysfonctionnements et menaces, et dégage des pistes d'actions pour les élus et les citoyens.

LE PASSE ET LE PRESENT...UN CONSTAT

Afin d'identifier des champs d'intervention concrète, le Conseil de Développement met l'accent sur des difficultés pouvant nuire à l'objectif de préservation et de disponibilité d'une ressource en eau de qualité.

1) Une ressource toujours menacée

Quel devenir du patrimoine « eau », dans un contexte de :

- **disparité géographique** des ressources en eau (quantité et qualité) au sein du Pays Thur Doller et par rapport aux secteurs limitrophes qui sollicitent de manière croissante l'aquifère de la Doller.
- **usage inadéquat de l'eau potable** (industrie, arrosage, piscines etc.)
- **pollution agricole** (pesticides, engrais) due aux cultures intensives en plaine, y compris dans les périmètres de protection des captages, épandage de lisier parfois jusqu'en tête de bassins versants.
- **urbanisation et aménagement du territoire** ne prenant guère en compte les zones de recharge des nappes souterraines (ex. tracé de l'autoroute A 36 et de la LGV Rhin-Rhône en projet, zones industrielles de la vallée de la Doller implantés en amont ou au travers des principaux périmètres de captage...)
- **réduction des espaces** ayant conservé une végétation naturelle (boisements, prairies extensives, zones humides). Protection insuffisante de ces « infrastructures naturelles », essentielles dans le cycle de l'eau (autoépuration racinaire, effet tampon...)

¹ Charte du Pays Thur Doller, Axe 3, p. 38

- **valorisation des ressources en eau** de moindre qualité peu ou pas développée (eau de pluie, captages désaffectés)
- **absence de politique** de restauration de la qualité des ressources en eau dégradées (zones de captage polluées)
- **présence de nombreux sites de pollution** « historique » (anciennes décharges industrielles, communales ou sauvages, sols pollués...)

2) Surexploitation des eaux de la Doller

La pérennité de la ressource réclame une vigilance accrue, dans un contexte de :

- **abandon des ressources dégradées** en particulier en plaine (Thur aval, région mulhousienne, Sundgau...)
- **sollicitation croissante** de la nappe souterraine de la Doller

Cette situation génère d'importants transferts d'eau issue de la Doller, et s'accompagne de déséquilibres écologiques (perturbation des écosystèmes, faune et flores sensibles).

Face à ces menaces, **une gestion durable de la ressource en eau s'avère indispensable.**

3) Une évolution majeure à prendre en compte

Le projet de « Michelbach Amont », actuellement à l'étude, impactera directement le Pays Thur Doller. Il viendra créer une seconde retenue d'eau, entre Bourbach-le-Bas, Guewenheim et Roderen, en réponse aux besoins de l'agglomération mulhousienne, ou d'autres territoires environnants (Sundgau...).

Il convient d'être attentif à ce que ce projet ne vienne pas nuire au territoire Thur Doller, notamment en termes de dégradation de milieux naturels, de gestion de l'espace, etc.

Afin d'en faire un véritable atout partagé, ce projet doit faire l'objet d'une étroite concertation auprès du territoire Thur Doller et de ses habitants. Ainsi est-il important d'ouvrir un dialogue, associant le Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach, l'ensemble des territoires usagers de l'eau de la Doller, et le Pays Thur Doller.

Au-delà du seul projet de barrage, ce dialogue permettra d'élargir la réflexion pour une gestion optimale permettant de préserver la ressource de la Doller.

POUR LE FUTUR.....

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Elus et citoyens : nous avons les moyens d'agir ! A cet effet, le Conseil de Développement propose quelques pistes d'action concrète :

1) Mettre en place une politique de gestion de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire

- Une action phare : **créer une instance de gestion de l'eau du Pays Thur Doller**, qui permettrait, par la mutualisation des moyens financiers et/ou techniques :
 - l'instauration de la solidarité à l'intérieur du territoire.
 - la garantie de l'approvisionnement entre communes et communautés de communes dans le respect des équilibres naturels
 - la garantie d'un retraitement efficace des eaux usées
 - l'équité du coût pour l'ensemble des citoyens du pays
 - le droit universel à l'eau par une tarification sociale pour les personnes en précarité socio-économique.
 - l'information pour tous de la qualité et de la composition de l'eau distribuée, faite par un laboratoire indépendant
 - une meilleure interconnexion des réseaux d'eau
- **Harmonisation des politiques en matière de coût de l'eau et d'effort d'assainissement** au sein du Pays Thur Doller.
- **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Thur (SAGE) : actualisation** vis à vis de la Directive cadre sur l'eau de l'UE, réactivation de la commission locale de l'eau et mise en application des préconisations du SAGE.

2) Sensibiliser et responsabiliser les usagers :

Ces actions sont orientées par un principe : **favoriser l'économie des ressources en eau potable** qui devraient prioritairement être réservées à la consommation humaine.

Les actions envisageables :

- **Encouragements (aides, labellisation des productions de qualité...)** à une agriculture non polluante et respectueuse du patrimoine naturel dans les zones de recharge des nappes souterraines en général et dans les périmètres de protection des captages en particulier.
- **Inciter tous les usagers de l'eau** de la nappe de la Doller, parmi lesquels certaines communes du Pays Thur Doller, mais aussi la région mulhousienne, Sundgau... à la prise en compte de ces préconisations afin d'éviter la surexploitation de la principale ressource en eau potable

de qualité subsistant dans le Haut-Rhin et la dégradation du patrimoine naturel lié à l'eau.

- **Relancer une campagne de sensibilisation** pour une utilisation économe et respectueuse de la ressource en eau. Sa devise : NOTRE EAU NOUS L'AIMONS

3) Assurer la qualité de l'eau :

- **Remise en exploitation** dans la mesure du possible des puits de captage dont la qualité des eaux est dégradée, pour des usages non domestiques (industrie, agriculture...)
- **Récupération des eaux pluviales** pour des usages non destinés à la consommation humaine.
- **Préservation et réhabilitation des capacités d'autoépuration** naturelle de la végétation des bords de cours d'eau et des zones humides (effet de filtre et de piège à nitrate pour les eaux de surface transitant par les systèmes racinaires des forêts alluviales, des roselières et des prairies).

4) Protéger les espaces naturels :

- Reconnaître le rôle essentiel des espaces naturels dans le cycle de l'eau. Mieux intégrer cette fonction dans les documents d'urbanisme notamment (SCOT², PLU³...)

Conclusion

La ressource en eau constitue un véritable patrimoine, essentiel au devenir du territoire et de ses habitants. Certains dysfonctionnements actuels et des incertitudes pour l'avenir, notamment le changement climatique, nous interrogent sur notre capacité à transmettre ce patrimoine aux générations futures. Seul le choix d'une gestion durable de la ressource, et notre capacité à coordonner nos efforts, nous permettront d'atteindre cet objectif vital.

C'est pourquoi le Conseil de Développement souhaite que **les élus s'engagent à une politique durable et responsable** de l'eau, par :

- **une action pédagogique** auprès des citoyens pour leur permettre d'assumer leurs engagements en faveur de l'eau
- **une information des consommateurs** sur la qualité de l'eau et les polluants existants après une analyse approfondie
- **une information des décideurs politiques**, en recherchant systématiquement tous les polluants présents dans l'eau, qu'ils aient été produits actuellement ou par le passé
- **une information sur les méthodes et les produits** de traitements utilisés

² SCOT : Schéma de COhérence du Territoire

³ PLU : Plan Local d'Urbanisme

- **l'entretien et la modernisation des réseaux** de distribution de l'eau potable et de récupération des eaux usées (problème des déperditions....)
- **la protection renforcée** et/ou la réhabilitation des zones de captage et/ou humides ainsi que des sites de stockage naturel ou en réservoir
- **la recherche de nouvelles ressources**
- **la préservation de l'eau potable** en incitant à la consommation des ressources de proximité pour les autres usages avant de passer au renforcement des capacités de stockage par de nouveaux barrages ou réservoirs
- **une action concertée de contrôle** et de suivi dans le cas d'une délégation de la gestion de l'eau à un prestataire de service privé, en particulier pour le prix de l'eau.

Nous appelons de même **les habitants du Pays Thur Doller à s'engager** à préserver et économiser les ressources en eau, par :

- **des pratiques personnelles** quotidiennes responsables
- **des pratiques agricoles** raisonnées
- **l'installation de dispositifs d'assainissement individuels** performants quand le branchement à un réseau collectif n'est pas possible
- **le respect de l'espace naturel**, en particulier des zones de captage d'eau, par un comportement éco-responsable
- **la valorisation des eaux pluviales** en particulier pour des usages agricoles